



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 34
les communes de SION-LES-MINES, SAINT-AUBIN-DES-
CHATEAUX

Référence : CJ RD34
N° : T-C-2022-11-262

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 34 afin de procéder à des travaux sur le réseau de fibre optique.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 34 classée RDL2 entre les PR 4 + 562 et 11 + 412*, hors agglo, sur le territoire des communes de SION-LES-MINES, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

du 05 décembre 2022 au 03 février 2023

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par piquets K10
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h30 à 17h00.

* Coordonnées GPS : RD34 de 47.732699,-1.580531 à 47.722169,-1.494566

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par ETA (Etudes de Travaux d'Armor), 5, rue du Lieutenant Mounier 22190 PLERIN, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF23 - Alternat avec piquets K 10.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de SION-LES-MINES, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de SION-LES-MINES, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX,
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

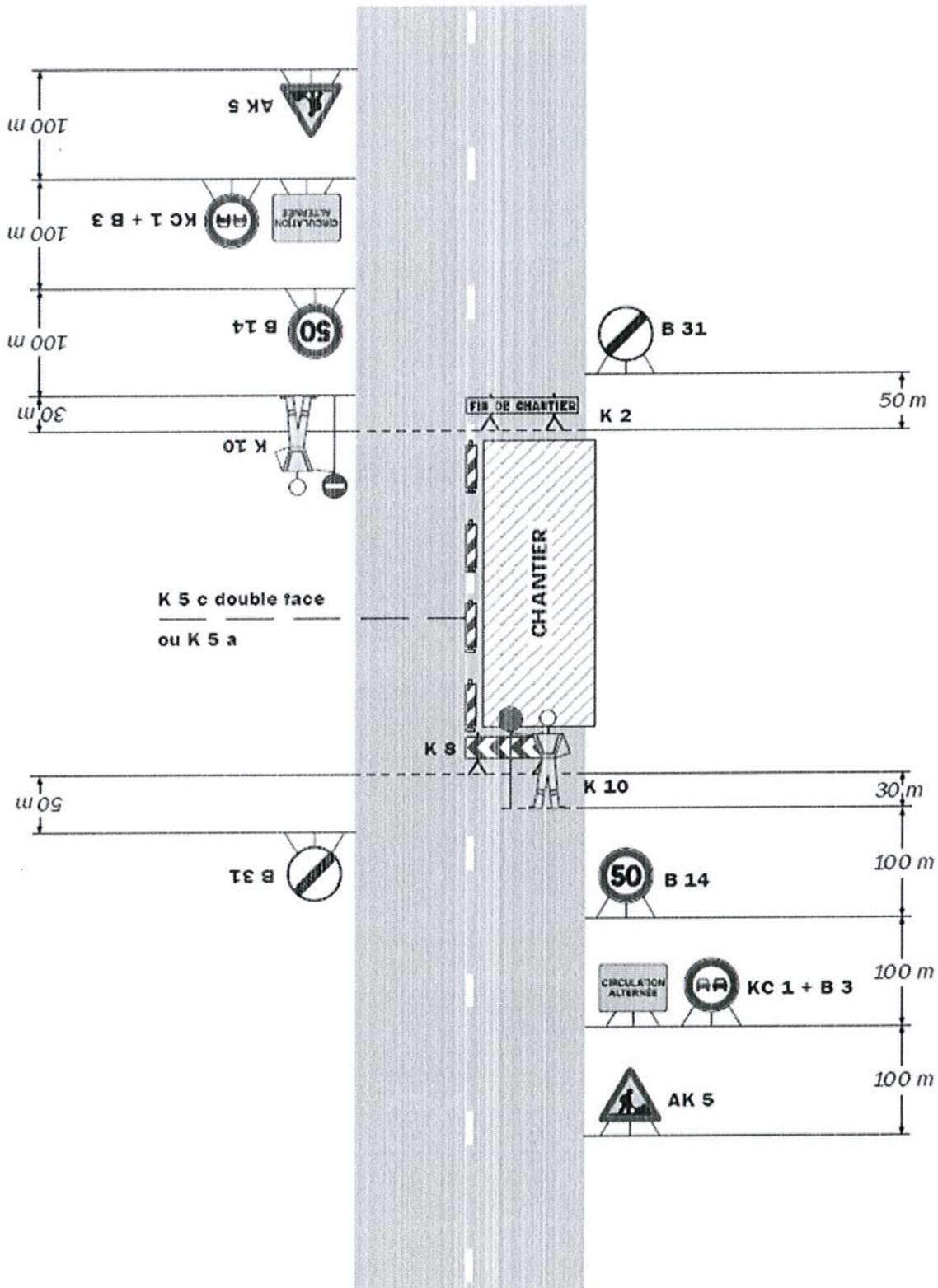
Le 29 novembre 2022

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement



Philippe BELIZAIRE



Remarque(s) :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.

DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis

De: délégation Châteaubriant
Envoyé: jeudi 24 novembre 2022 14:22
À: DI-DA-Blain Châteaubriant / Demandes d'avis
Objet: TR: ARRÊTÈ DE CIRCULATION
Pièces jointes: D34 SION LES MINES.jpg; D34 SION LES MINES 2.jpg; D34 ST AUBIN DES CHATEAUX.jpg; D34.pdf

Bonne réception

Virginie PAILLARD

Département de Loire-Atlantique
Secrétaire de direction
Délégation Châteaubriant
Tél. 02 44 44 11 01 (n° interne 85 01)
virginie.paillard@loire-atlantique.fr



De : Sandrine Le MOIGNE <s.le-moigne@eta-etudes.com>
Envoyé : jeudi 24 novembre 2022 09:39
À : délégation Châteaubriant <delegation-chateaubriant@loire-atlantique.fr>
Cc : Cédric JOUAN <c.jouan@eta-etudes.fr>
Objet : ARRÊTÈ DE CIRCULATION

Veillez trouver ci-joint une demande d'arrêté de circulation sur les villes de SION LES MINES et SAINT AUBIN DES CHATEAUX , pour la départementale D34

Ci-joint un cerfa et 3 plans des zones concernées :

Nature des travaux : Déploiement d'un réseau fibre optique pour le compte d'AXIONE.

Détail : Ouverture de chambres Orange sur trottoirs et chaussées dans le cadre du passage de la Fibre Optique (chantier mobile) - Etudes et relevés infrastructure souterraine.

Restrictions : Pas de restrictions. Circulation manuelle alternée et mise en place de panneaux de signalisation + Balisage.

Période souhaitée : Du 28/11/2022 au ^{03/02}~~31/01~~/2023

Entreprise ETA
5 Rue du Lieutenant MOUNIER
22190 PLERIN

Cordialement

Sandrine LE MOIGNE

Chargée d'Etudes FTTH

T : 02.96.74.74.08

ETA

5 Rue du Lieutenant Mounier
22190 Plérin
FRANCE



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : ETA Prénom :
Dénomination : Etudes de travaux d'Armor Représenté par : Cedric jouan
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 22190 Localité : Plerin Pays : France
Téléphone 0638115621 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : c.jouan@eta-etudes.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D34 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 44590/44110 Localité : SION LES MINES / SAINT AUBIN DES CHATEAUX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Etudes et relevés infrastructure souterraine
Date prévue de début des travaux : 28/11/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 45 Date de début de réglementation 28/11/2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : ...ETA..... Prénom :

Dénomination : Représenté par : **Cedric jouan**

Adresse Numéro : ...5..... Extension : Nom de la voie : **rue du lieutenant mounier**

Code postal **22190** Localité : **Plerin** Pays :

Téléphone **0638115621** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **c.jouan@eta-etudes.fr**.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : **24/11/2022**

Nom : **Le moigne**..... Prénom : **Sandrine**..... Qualité : **Chargée d'études**.....

